

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES PRODUITS

SOUS-GROUPE DES PAYS PRODUCTEURS DE SISAL ET DE HENEQUEN

DIX-SEPTIÈME SESSION

Salvador de Bahia (Brésil), 16-17 novembre 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET NOTES S'Y RAPPORTANT

I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

III. QUESTIONS À SOUMETTRE À L'EXAMEN DU SOUS-GROUPE ET À PRÉSENTER AU GROUPE

I. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PRIX DE LA FIBRE ET DE LA FICELLE AGRICOLE DE SISAL

1. Durant l'examen de cette question, le Sous-Groupe suspend d'ordinaire ses débats officiels et organise des entretiens officieux avec les représentants des pays consommateurs. Le Sous-Groupe formule habituellement des recommandations sur le montant des prix indicatifs de la fibre africaine et brésilienne et de la ficelle de sisal. Le Sous-Groupe souhaitera peut-être se demander s'il est pertinent de recommander des prix indicatifs.

2. Aux fins du présent rapport, la Réunion conjointe de la trente-cinquième session du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures et de la trente-septième session du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (2009) a formulé les recommandations suivantes:

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

- la pratique consistant à établir des prix indicatifs du sisal, ceux-ci servant de référence pour les agriculteurs et pour les gouvernements dans les processus décisionnels, doit être maintenue;
- le prix indicatif de la fibre brésilienne n° 3 devrait être fixé dans une fourchette de 700 à 800 USD la tonne, f.o.b. Salvador;
- le prix fibre indicatif de la fibre East African UG devrait être maintenu dans une fourchette de 800 à 1 000 USD la tonne, f.o.b.;
- le prix indicatif de la ficelle botteleuse de sisal et de henequen devrait être fixé dans une fourchette de 24 à 26 USD la bobine de 18 kg de métrage standard, f.o.b. Salvador.

II. PROJETS RELATIFS AU SISAL ET AU HENEQUEN BÉNÉFICIAINT DE L'APPUI DU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

3. Le Sous-Groupe est invité à examiner l'état d'avancement des projets et à formuler des recommandations en vue d'une action ultérieure concernant les propositions de projets à soumettre au Fonds commun pour les produits de base. Le Sous-Groupe souhaitera peut-être examiner tout descriptif de projet supplémentaire qui lui serait présenté pour examen suffisamment tôt avant sa session.

III. AUTRES QUESTIONS, Y COMPRIS DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

IV. ADOPTION DU RAPPORT

CALENDRIER PROVISoire

Lundi, 16 novembre 2011

18 heures

Ouverture de la session du Sous-Groupe

Mardi 17 novembre 2011

9 heures

Adoption du rapport du Sous-Groupe